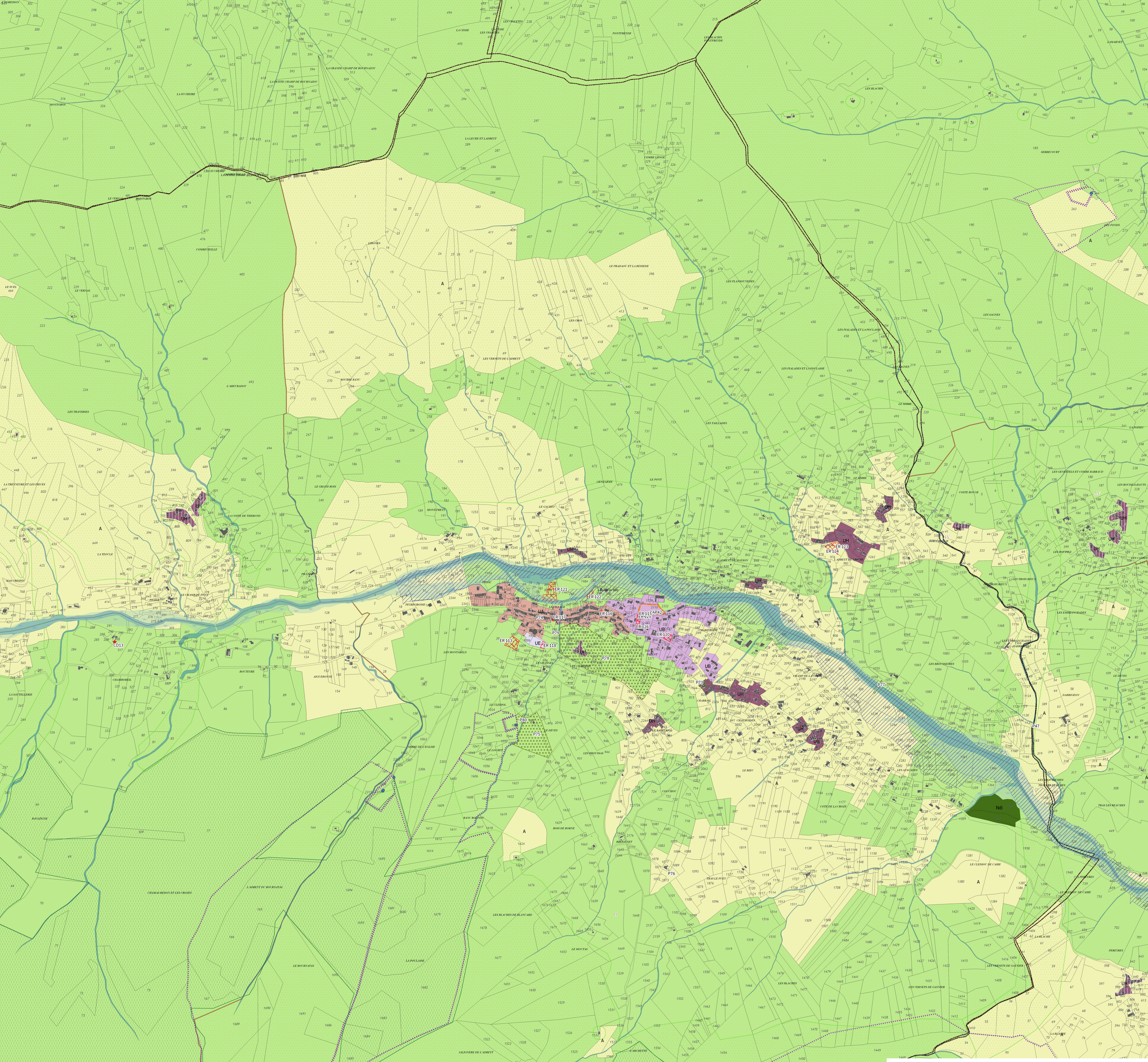
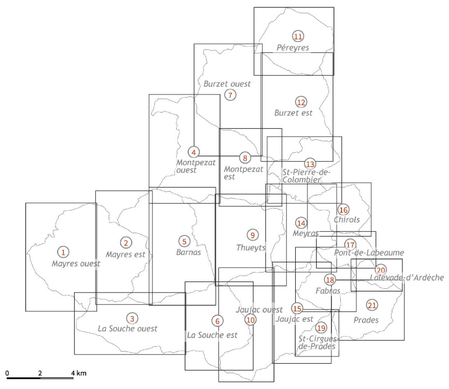




limites communes

captage Adduction Eau Potable

secteur de préservation de la diversité commerciale

Cadastre

- bâti dur
- bâti léger
- parcelles
- piscines
- cours d'eau
- construction non cadastrée / en cours
- déclaration préalable lotissement

Zonage

- A
- AS1
- AS2
- AUa
- AUb
- AUe
- AUf
- AUt
- N
- Ndi
- NS
- Nl
- UA
- UB
- UC
- UE
- UEa
- UEch
- UH
- UI
- UIa
- UIc
- UT
- UTe
- UTl

Trames zonage

- changement de destination (CDx)
- emplacement réservé (ERx)
- élément remarquable identifié au titre du L151-19 (Px)
- élément remarquable identifié au titre du L151-23 (Nx)
- secteur concerné par un objectif de mixité sociale
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAPx)
- réservoir de biodiversité prioritaire
- réservoir de biodiversité secondaire et continuité écologique
- zone humide
- emprise de la zone inondable (PPRi)
- emprise de la zone inondable (autre que PPRi)
- secteur non aedificandi
- sensibilité au risque incendie feux de forêt
- risque inondation par accumulation des eaux pluviales et remontée de nappes
- secteur d'anciens travaux miniers
- risque mouvements de terrain (éboulements)
- périmètre de protection des captages
- périmètre de protection des captages sans DUP
- secteur à protéger en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- restrictions d'urbanisme en raison de station d'épuration obsolète
- restrictions d'urbanisme en raison d'une ressource en eau insuffisante
- secteur nécessitant une étude approfondie sur la qualité des sols

ASV Ardèche des Sources et Volcans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Planche 6

Echelle : 1/5000ème

PLUi approuvé le 31 mars 2022
Modification simplifiée n°1 approuvée le 14 novembre 2023